



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pour une interdiction de l'hippophagie

Question écrite n° 15186

Texte de la question

M. Éric Pauget appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité d'interdire l'hippophagie en France. Les Français sont, d'année en année, de plus en plus nombreux à se détourner de la consommation de viande chevaline. S'ils étaient encore 7,1 % à en acheter en 2021, ils ne sont plus que 5,3 % en 2025, selon les derniers chiffres rendus publics par FranceAgriMer le 14 avril 2026. Ce désintérêt pour cette viande - qui est la plus chère du marché - se ressent également au niveau des importations et des exportations, aussi bien de viandes fraîches, réfrigérées ou congelées, que de chevaux vivants destinés à la boucherie. Là encore, tous les indicateurs commerciaux indiquent un déclin continu des échanges. À titre d'exemple, les importations de chevaux vivants ont baissé de 19 % entre 2024 et 2025. Force est donc de constater que les citoyens sont de moins en moins enclins à mettre le cheval dans leur assiette et ce parce qu'ils le considèrent davantage comme un partenaire, comme le chien, que comme un maillon de la chaîne alimentaire. Selon un sondage IFOP de mars 2023, plus de 59 % des Français se sont prononcés en faveur d'une interdiction de la « production » de chevaux destinés à la boucherie. Enfin, à l'instar de l'Inde ou du Brésil qui ont proscrit l'hippophagie, la France, en l'interdisant à son tour, contribuerait à lutter contre la maltraitance animale. Aussi et au regard de ces éléments, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur le sujet et qu'il puisse lui indiquer s'il entend interdire prochainement la consommation de viande chevaline, en cohérence tant avec les données économiques qu'avec les attentes des Français.

Données clés

Auteur : [M. Éric Pauget](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15186

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2026